

Orléans, le 16 janvier 2019



Déclaration FSU CAPA Installation Psy EN

La forte participation aux dernières élections professionnelles dans notre corps (74% dans notre académie) et les résultats qui donnent une large majorité au SNES-FSU et au SNUipp-FSU, ont montré l'attachement de nos collègues au corps unique des psychologues de l'éducation nationale et aux valeurs défendues par la FSU. Et ce, malgré les problèmes techniques qui ont émaillé ces élections et les difficultés pour les PsyEN EDA de récupérer leur code.

Les mesures prises par ce gouvernement sont de plus en plus impopulaires, dénie tout dialogue social, et provoquent un vif mécontentement de la population. C'est aussi le cas dans l'Éducation nationale. Les effets inégalitaires des réformes Blanquer sont maintenant criants. Les lycéens, étudiants et parents en mesure les enjeux. Les menaces contre le paritarisme traduisent bien le mépris de ce gouvernement des corps intermédiaires que sont les organisations syndicales. Les menaces contre le statut de la Fonction Publique avec le projet CAP22 et la politique de casse du service public avec entre autres les suppressions de postes indiquent une volonté forte de rompre avec ce qui constitue le fondement de notre pays.

Alors que la Loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" donne de nouvelles compétences aux régions en matière d'information sur les métiers et les formations, et les mandatent pour intervenir en particulier auprès des lycées (les 54h) à compter de ce 1er janvier 2019, nous ne savons toujours pas de quelle manière la région Centre Val de Loire compte le faire, ni à partir de quand cette mise en œuvre sera opérationnelle, or cela risque d'impacter nos interventions dans les EPLE.

Nous souhaitons savoir comment le rectorat compte positionner les services, afin que les PsyEN EDO puissent continuer à exercer leurs missions auprès des élèves et des équipes (cf. la circulaire de missions, qui est toujours en vigueur...). Déjà des

associations commencent à revendiquer une place plus importante pour intervenir dans les EPLE, certains chefs d'établissement ont déjà accepté...

Nous dénonçons ces tentatives d'externalisation de nos missions quand, à l'intérieur même de l'Education nationale, il est dans les projets du MEN de créer une certification en orientation pour les enseignants avec le risque encore une fois d'un empiètement sur les missions des PsyEN EDO. Le recul drastique des postes au concours externe de PsyEN EDO (- 37% par rapport à l'année dernière, - 51% sur 2 ans), alors que les sollicitations de terrain, elles, se multiplient, témoigne bien du mépris du MEN pour la fonction. Pour rappel la moyenne européenne de prise en charge par psychologue est de 1 pour 800 élèves.

Autre maltraitance, celle de nos collègues de la DRONISEP qui n'ont encore aucune information concernant le devenir de la délégation régionale. Alors que les personnels ne sont toujours pas informés de leur sort l'État, par le décret en date du 04/01/19, a fixé les modalités de compensation financière attribuée aux régions pour les charges de fonctionnement et d'investissement accompagnant le transfert de 200 ETP. Le MEN a annoncé que seuls 95 ETP seraient conservés par l'EN. Que deviendront les autres ? Quand le MEN compte-t-il clairement informer les collègues ? Cette situation est très anxiogène pour eux. Nous demandons donc des éclaircissements concernant l'évolution de la mission d'information dévolue jusqu'à présent à l'État, tant pour les élèves que pour les personnels ? Quid des publications de l'ONISEP ? Quid de l'information régionale, quelles conséquences pour la diffusion des brochures, quid du cadrage national prévu par la loi ?

Enfin, alors que certains CIO de notre académie voient leur bail arrivé à échéance et que le MEN a clairement affirmé sa volonté de fermer des CIO, nous souhaitons connaître les intentions du rectorat sur cette question. Les informations remontant des différents départements, notamment en Indre et Loire, ne sont pas pour rassurer les personnels des CIO.

La mise en œuvre de la première année du corps unique des psychologues a été difficile, avec un manque de communication de l'administration sur les changements liés à la création du dit nouveau corps, notamment pour le mouvement des PsyEN EDA et pour les promotions des détachés. Nous vous avons alerté sur des difficultés de liaison entre le rectorat et les DSDEN notamment concernant la question des postes et des promotions...

Nous avons sollicité une audience pour traiter de ces questions l'année précédente à deux reprises, demande restée sans réponse.

Nous demandons :

- des actions de formation continue de qualité et à hauteur de nos compétences.
- qu'un temps institutionnel prévu par le décret soit instauré pour permettre aux PsyEN EDA et EDO de se réunir et d'échanger de manière régulière par bassin. Le CIO pourrait à ce titre constituer le lieu d'accueil naturel et idéal pour ce travail.

- la modification de l'ordonnance du 13 avril 2017 concernant la double carrière des détachés. En effet, si le changement de grade (passage à la Hors-classe ou à la classe exceptionnelle) est perméable entre les deux corps, les avancements accélérés ne le sont pas. Un collègue ayant un avancement accéléré dans le corps des PE ne pourra pas en bénéficier dans le corps des PsyEn. Il sera tenu compte de cet avancement accéléré au moment du renouvellement de son détachement soit dans 4 ans pour certains et 5 ans pour d'autres.
- l'augmentation de l'enveloppe des indemnités de déplacements des PsyEN qui demeure insuffisante pour la réalisation de leurs missions car elle ne prend pas en compte leur spécificité de personnel itinérant. Pour les PsyEN EDA, nous demandons que chaque déplacement soit remboursé (cf circulaire n°2015-228 du 13/01/2016) à hauteur des frais engagés et non pas une enveloppe qui ne doit pas être dépassée car ainsi les frais réels ne sont jamais couverts.
- une rectification du montant de l'indemnité de sujétion particulière des PsyEN EDO à hauteur de celle des PsyEN EDA.
- l'augmentation de l'indemnité des DCIO comme s'y était engagé le ministère lors du GT 14.
- des RASSED complets car actuellement ils peuvent servir d'ajustement pour la mise en place des CP et CE1 à 12 et le remplacement systématique des arrêts maladie, congés maternité...Il faut également une enveloppe budgétaire suffisante pour l'achat de matériel indispensable au travail des PsyEN EDA
- la prise en compte des points REP pour le mouvement des PsyEN EDA et EDO
- la prise en compte du rattachement administratif en école des psyEN EDA pour le mouvement intra

Tout au long de leurs divers mandats, le SNUipp-FSU et le SNES-FSU ont offert un accompagnement personnalisé aux collègues du 1er et du 2nd degré, mais ont également impulsé bien des mouvements académiques et nationaux contre les projets désastreux du gouvernement. Avec ce nouveau mandat, nos syndicats continueront à œuvrer dans ce sens. Dans les instances, les élus du SNUipp-FSU et du SNES-FSU continueront de se battre pour faire respecter les droits des agents, leurs conditions de travail mais également les droits des usagers.